



JOURNAL MUNICIPAL

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

Février 2019



À l'intérieur :

Page 1 :	Date de conseil, date de cueillette des ordures ménagères.
Page 2 :	Avis Public
Page 3-4:	Pour votre information - Activités à venir à Saint-Léon-le-Grand
Page 5 :	Mot vert



Prendre note que la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand sera lundi 4 Mars 19h30 à l'hôtel de ville.

Le conseil aimerait connaître votre avis ou votre besoin sur l'éventualité d'un programme de subvention d'aide pour l'achat de couches lavables. Vous pouvez nous faire connaître votre avis à la municipalité.

Date des cueillettes des ordures ménagères :

ATTENTION chaque couleur a sa vocation, si vous mettez des poubelles dans votre bac brun ils ne seront pas ramassés.

Jeudi 7 mars :	VIDANGE bac VERT
Lundi 11 mars :	COMPOST bac BRUN
Jeudi 14 mars :	RÉCUPÉRATION bac BLEU
Jeudi 21 mars:	VIDANGE bac VERT
Jeudi 28 mars :	RÉCUPÉRATION bac BLEU



**BON CARNAVAL
DU 2 AU 10 MARS 2019!**





Avis public:

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 14 janvier 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a procédé à l'adoption du règlement numéro 329 qui a pour effet de modifier, aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia, des dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol.

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 6 février 2019 date à laquelle celui-ci est entré en vigueur.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 8A place de l'Église aux heures d'ouverture ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE vingt sixièmes jours de février deux mille dix-neuf

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente, donné par le soussigné qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspecteur municipale de la municipalité en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 1 avril 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet de la dérogation mineure demandée.

**Le propriétaire de lot 4452271 situé au 319 rue Gendron, désire
construire un garage privé d'une hauteur de 6.00 m.**

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE vingt sixièmes jours de février deux mille dix-neuf



Pour votre information :

Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb de St-Léon-le-Grand

Jeudi le 28 mars à 19h00 au local des Cde C de Saint-Léon-le-Grand

Lundi le 4 mars à 19h00 – réunion de district- Amqui à la salle des C de C

GALA MUSICAL le dimanche 7 avril 2019 au Gymnase de l'école de Saint-Léon-le-Grand

Réunion mensuelle du Cercle de Fermières de St-Léon-le-Grand pour 2019

Tous les deuxièmes mercredis de chaque mois à 13h30.

le 13 mars, le 10 avril, le 8 mai et l'AGA du 12 juin



**Ouverture de la salle d'entraînement au centre des loisirs
Aux mêmes heures que la patinoire !!!
16 ans et plus seulement ...**



Activités à venir à Saint-Léon-le-Grand

CLUB 50 ANS + DE SAINT-LÉON



Vie active et gym cerveau

Tous les lundis 13 h

Vous pouvez vous joindre à eux en tout temps!



Yoga

Mercredi matin entre 10h et 11h

il y a encore des places disponibles : 418-743-5428



Danse en ligne

Les vendredis de 19h à 20h30, 5\$ par cours

Offert à tous, membre et non-membre et 50 et moins.



Soirée de carte brelan de caramel et avelines

23 mars, 27 avril, 25 mai 2019

Pour information : Johanne Ouellet 418-743-5291



DE LA FABRIQUE

Tous les mardis à 19h30, au sous-sol de l'église

DES FERMIÈRES

Tous les 3ièmes dimanches à 14h00, au sous-sol de l'église, 17 mars, 21 avril, 19 mai

Carnaval de Saint-Léon-le-Grand du 2 au 10 mars 2019



Le 2 mars :

- **Rallye de motoneige** Inscription de 12h00 à 13h00, début du rallye 13h00, (5\$ par motoneige)
- **Souper au gymnase de l'école** Poulet suprême et pomme de terre 17h00 (Au coût de 15,00\$)
- **Soirée dansante** 21h00 avec les **chansonniers Thériault**, bar sur place, (18+ 5,00\$ à l'entrée.)
- **Tournois de dards** Inscription 5,00\$ de 12h à 12h30 au sous-sol de l'église 13h tournoi, 4x4 à la pige Restaurant sur place (au profit du club des petits déjeuners) : Pour info : Robert ou Josiane 743-5356

Le 3 mars :

- **Déjeuner de la fabrique** Au sous-sol de l'église 7h30 à 12h00 adulte 8\$ et enfant 5\$
- **Glissade sur le terrain de Marc-Aurèle Jacques**, rang Valcourt de 13h à 16h
- **Dame de pique à deux jeux en équipe** 13h, 5\$ par personne, au club des 50+



Le 5 mars :

- **Balades à cheval et film au club des 50+** Des 13h balade à cheval départ dans la cour de l'école
- **Présentation du film la guerre des tuques** à 13h45, collation incluse, gratuit
- **Bingo de fabrique à 7h30 dernier tour 300\$**

Le 6 mars :

- **Sortie à la piscine d'Amqui de 13h00 à 16h00.** Départ et inscription au centre des loisirs, autobus et piscine gratuit

Le 8 mars :

- **Tournoi de pool à 13h00** Inscription pour tous : 5.00\$ au centre des loisirs
- **Randonné de raquette et feu de joie** À 19h00, 3,00\$ inscription, prix de présence



Le 9 mars :

- **Déjeuner de la fabrique** Au sous-sol de l'église 7h30 à 12h00 adulte 8\$ et enfant 5\$
- **Jeux gonflables Intérieur, maquillage, musique et hot-dog** Au Gymnase de l'école 9h à 17h jeux gonflable **avec surveillance**, 2.00\$ pour l'entrer- Musique toute la journée, de 11h à 17h hot-dog à 1,50\$, de 13h à 17h maquillage pour tous

Le 10 mars :

- **Dîner Spaghetti des résidences** Le dîner sera servi au sous-sol de l'église, 10h30 à 12h30. 10,00\$ adulte 5,00, - 5 ans gratuit
- **BINGO cadeaux des fermières à 14h00** Au sous-sol de l'église.



Mot vert du mois :

« La bouteille de vin : En attente d'une consigne claire! »

Bonjour à toutes et tous,

Quelques municipalités de la région ont récemment adopté une résolution pour une modernisation du régime de la consigne du Québec, principalement pour les bouteilles de vin en verre. Qu'en est-il brièvement?

Établi en 1984 afin de favoriser la récupération et le recyclage, le « Consignée Québec » touche aujourd'hui 460 millions de contenants et représente 25 millions \$. En 2015, le **taux de récupération** des contenants en verre consignés atteignait 71 %, alors que celui des 220 millions de bouteilles de vin et spiritueux dans le bac bleu est de 87 %.

Le problème : En 2015, seulement 14 % du verre récupéré via le bac bleu (bouteille, pot, etc.) a été **recyclé**, le restant étant expédié à des lieux d'enfouissement aux fins de recouvrement ou autres usages. En 2012, ce taux de recyclage était d'un maximum de 45 %. La principale raison est le fort taux de contamination du verre par d'autres matières (petit papier, bouchon de plastique, etc.) après le tri qui rebute les recycleurs.

Une solution qui a fait ses preuves : Un tri à la source par une consigne sur les bouteilles de vin pour limiter la contamination, comme pour les bouteilles de bière et boisson gazeuse. Les bouteilles de vin récupérées seraient alors recyclées à 100%. En 2017, une étude établissait la consigne de 20 à 25 cents sur les bouteilles de vin de 750 ml pour être viable. Présentement, la SAQ prélève 10 cents par bouteille vendue pour financer les frais de récupération et recyclage. Petit bémol : Les bouteilles de vins et spiritueux ne représentent que 60% du verre en centre de tri, alors que faire du verre à 25% issu des contenants alimentaires? Ces contenants ne sont d'ailleurs récupérés qu'à 61%.

Une solution technologique : Éco Entreprise Québec, l'organisme qui gère les tarifs imposés aux producteurs de contenants afin de financer la récupération et le recyclage, a lancé en 2016 le plan *Verre l'innovation* qui visait à installer dans 5 centres de tri du Québec des nouveaux équipements pour le tri du verre. Selon les premiers résultats, le taux moyen de pureté du verre serait de 97%, ce qui est suffisant pour être recyclé ou utilisé dans de nouvelles applications selon eux. Si c'est vrai et qu'on atteint un taux de recyclage intéressant, il faudrait donc équiper tous les centres de tri pour être efficient. À quel coût? Au moment d'écrire ces lignes, le rapport final était en attente.

En espérant que ça vous aide à comprendre un peu la situation. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@matapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138